

▪ Fin de vie : des discussions tendues entre les soignants et la ministre

Analyse

Les réunions de « concertation » des 5 et 21 juin ont acté les divergences entre une partie du monde soignant et Agnès Firmin Le Bodo, la ministre en charge d'élaborer un projet de loi promis pour la fin de l'été. Les professionnels de santé ne souhaitent pas que l'aide active à mourir soit assimilée à un soin.

Antoine d'Abbundo

Les soignants vont-ils quitter la table des concertations engagées par la ministre Agnès Firmin Le Bodo, chargée par le président Macron d'élaborer un projet de loi sur la fin de vie qui doit être présenté avant la fin de l'été ? Si le point de rupture n'est pas encore atteint, l'hypothèse a été sérieusement envisagée par une partie des organisations participantes - dont l'incontournable Société française d'accompagnement et de soins palliatifs (SFAP). Elles s'inquiètent en effet de la tournure prise par les discussions lors des deux premières réunions qui se sont tenues les 5 et 21 juin.

Non-dialogue avec le ministère

Sur la forme, ces professionnels de santé s'interrogent sur la nature exacte de cette « concertation approfondie » à laquelle ils sont invités. *« On nous consulte, certes, mais sur des sujets purement techniques, alors même que nous ne connaissons pas le cadre de la future loi »*, souligne Ségolène Perruchio, vice-présidente de la SFAP. *« Dans ces conditions, le risque est grand d'être instrumentalisé en laissant croire au public que nous avons été associés à la rédaction d'un texte sur lequel nous n'avons, en réalité, aucune prise »*.

Mais c'est surtout sur le fond que le bât blesse. *« Lors de la première réunion, nous avons clairement fait savoir ce que nous répétons depuis des mois : pour nous, donner la mort ne peut pas être un soin. Mais sommes-nous entendus ? »*, s'inquiète Gaël Durel, vice-président du MCOOR, l'association des médecins coordinateurs en Ehpad.

Pour mettre les points sur les i, un collectif de quinze organisations soignantes de médecins et d'infirmiers - en cancérologie, gériatrie, médecine palliative, néphrologie, hospitalisation à domicile - a adressé un courrier à Agnès Firmin Le Bodo le mardi 20 juin, à la veille de la seconde réunion, pour demander que ce point soit de nouveau inscrit à l'ordre du jour. Ce que la ministre a finalement accepté.

Un ordre du jour modifié

La réunion qui s'est tenue mercredi 21 juin, en fin d'après-midi, a été l'occasion pour les signataires de réaffirmer leur position : si l'aide active à mourir n'est pas un soin, cela doit se traduire en droit. *« Pas question de l'introduire dans le code de santé publique pour en faire un acte médical. Cela abîmerait la relation avec les patients et bouleverserait le travail des équipes qui l'accompagnent. Une simple modification du Code pénal doit suffire pour*



dépénaliser l'acte comme une exception à l'interdit de tuer, résume Gaël Durel. Nous n'avons pas obtenu d'assurance de la ministre sur ce point, essentiel pour nous ».

Autre pomme de discorde avec le ministère : le projet, annoncée par Agnès Firmin Le Bodo, de réunir sous un seul texte de loi l'ouverture vers l'aide active à mourir et le développement de l'offre de soins en fin de vie. « Mettre dans le même paquet législatif, un sujet qui fait consensus et des sujets qui clivent comme l'euthanasie et le suicide assisté est une manière de faire passer la pilule amère, dont nous ne sommes pas dupes », prévient Élisabeth Hubert, présidente de la Fédération nationale des établissements d'hospitalisation à domicile et ancienne ministre de la santé.

Attention aux postures

Interrogé par La Croix, le cabinet de la ministre invite à relativiser. « Un, il n'y a pas de tensions qui viennent de notre part, mais des discussions qui deviennent un peu plus difficiles parce que l'on entre dans le dur d'un sujet par nature sensible. Deux, le point de vue des soignants est écouté et entendu, et nous aurons à cœur de le traduire dans un texte qui sera respectueux de leur pratique. Mais c'est bien au gouvernement d'écrire la loi et aux parlementaires de la voter, précise-t-il. Trois, attention aux postures affichés par certains : le projet de loi en préparation est là pour apporter une solution aux malades dont les situations cliniques ne trouvent pas ou plus de réponse thérapeutique qui soulage leur souffrance. C'est pour ces patients que nous devons travailler ensemble. »

La prochaine réunion, fixée au mercredi 28 juin, sera-t-elle l'occasion de reprendre le fil d'un dialogue prêt à casser ? « Désormais, les choses sont claires. On assume les divergences et on se parle franchement, souligne Ségolène Perruchio. La ministre nous a demandé de mettre par écrit nos positions pour la réunion du 5 juillet. Nous allons jouer le jeu. Nous verrons alors si c'est la dernière. »